

SECTION 3 : DEROULEMENT DES EPREUVES

102.3

§1 Direction de l'organisation et de la compétition

Directeur de course & coordinateur de sécurité

Dans toutes les courses cyclistes, un directeur de course et un coordinateur de la sécurité doivent être nommés, conformément à l'AR des courses cyclistes. Pour les courses en ligne, ces fonctions doivent être remplies par deux personnes distinctes. Pour les autres types de courses, une seule personne peut cumuler les deux fonctions, à condition que toutes les tâches des deux fonctions soient accomplies.

Emplacement lors de l'épreuve:

Directeur de course:

- En tant que passager du véhicule précédant les coureurs de l'épreuve

Coordinateur de sécurité:

- Lors des épreuves WorldTour et Pro Series : En tant que passager du véhicule entre 1 heure et 30' précédant l'épreuve
- Lors des autres épreuves : En tant que passager du véhicule précédant l'épreuve.

Les deux fonctions peuvent franchir la ligne d'arrivée si sur place dans les délais.

Compétences:

Les deux fonctions exigent une très bonne connaissance du parcours.

Licence:

Le directeur de course (adjoint(e)) et le coordinateur de sécurité doivent disposer d'une licence, en vertu du règlement de l'UCI, articles 1.1.10 et 2.2.35.

Les licences suivantes sont prévues:

- UCI Safety Manager WorldTour/ProSeries
- Directeur de course WorldTour/ProSeries
- UCI Safety Manager (autres)
- Directeur de course/coordinateur de sécurité

Exigences pour l'obtention d'une licence:

Afin d'obtenir une licence UCI Safety Manager WorldTour/ProSeries et UCI Safety Manager (autres), il suffit de figurer sur la liste des "responsables sécurité des événements UCI certifiés" reprise sur le site web de l'UCI.

Afin d'obtenir une licence de directeur de course/coordinateur de sécurité et de directeur de course WorldTour/Pro Series, une formation – composée de deux parties – est obligatoire:

- 1) Formation théorique
- 2) Test écrit

Le principe susmentionné s'applique selon le règlement transitoire ci-dessous:

2025: Formation et test obligatoires pour toutes les épreuves nationales et internationales

Equipement

Le directeur de course et coordinateur de sécurité doivent avoir :

- Carte routière de la région de l'épreuve
- GSM
- Radio Tour
- Radio de sécurité

Tâches en guise de préparation de l'épreuve:

Directeur de course:

- Se charge de l'organisation générale
- Assiste aux différentes réunions préparatoires (e.a. services policiers, communes....)

Coordinateur de sécurité:

- Exploration du parcours
- Exploration Way Out/Way In
- Sécurisation maximale
- Analyse des risques
- Assister aux réunions
- Point de contact services de secours et de sécurité et autorités administratives
- Responsable de la désignation et du briefing des signaleurs

Tâches avant le début de l'épreuve:

Les deux fonctions sont responsables de:

- Organisation du briefing de sécurité
- Organisation du briefing signaleurs
- Assister aux briefings avant le départ

Tâches pendant l'épreuve:

Directeur de course:

- Se charge de l'organisation générale le jour de l'épreuve également
- Effectue des contrôles sur les autorisations et les laissez-passer (au départ et lors de l'épreuve)
- Assume la responsabilité du bon déroulement de l'épreuve
- Surveille que l'itinéraire autorisé soit suivi
- Veille à ce que la caravane de course et la caravane publicitaire respectent les conditions imposées

Coordinateur de sécurité:

- En permanence en contact avec le directeur de course
- Sécurisation maximale du trajet de l'épreuve
- Point de contact services de secours et de sécurité et autorités
- Dispose de la liste nominative des signaleurs et doit la conserver jusqu'à six mois après l'épreuve.

Tâches après l'épreuve

Les deux fonctions participent au débriefing avec le jury.

Demandeur de l'épreuve versus directeur de course/coordinateur de sécurité

Une course cycliste est organisée par un club ou une bureau d'organisation qui introduit la demande. Le directeur de course et le coordinateur de sécurité ne doivent pas nécessairement faire partie de ce club (être membre de l'administration), mais peuvent être habilités par le club à se charger du bon déroulement sportif de l'épreuve et à exécuter les tâches des fonctions en question. Ces personnes doivent également être impliquées dans les réunions préalables avec la police, les communes et les villes afin d'assurer une exécution correcte de leurs tâches.

S'ils sont mandatés par le club en tant que directeur de course ou coordinateur de sécurité, ils deviennent toutefois membres de l'organisation cycliste (= l'épreuve même) qui est organisée par le club cycliste comme stipulé dans l'AR.

Le demandeur, souvent le responsable du club (= un membre de l'administration du club), est responsable de la demande correcte des licences requises auprès des communes, des villes et des fédérations.

La licence et la formation pour le directeur de course // et le coordinateur de sécurité, ainsi que les conditions y liées, s'appliquent exclusivement aux personnes spécifiquement chargées des tâches de directeur de course et/ou coordinateur de sécurité avant, pendant et après l'épreuve telle que décrite dans le texte ci-dessus.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif en ajoutant des fonctions du régulateur de sécurité et du régulateur de course.